

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs à propos du Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Barings German Growth Trust

Class A CHF Hedged Acc - ISIN No. GBooBQSTG571

Le Compartiment est un fonds commun de placement. Baring Fund Managers Limited est le gestionnaire du Compartiment.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif : Assurer la croissance du capital à long terme en investissant en Allemagne.

Politique d'investissement : Investir au moins 75% du Compartiment directement ou indirectement en actions de sociétés allemandes ou tirant la majeure partie de leurs revenus d'Allemagne.

- Le reste du Compartiment peut investir en dehors de l'Allemagne ainsi que dans des obligations (des emprunts émis par des États ou des sociétés et qui versent un taux d'intérêt pour une période prévue) et des liquidités.
- Le Compartiment peut investir dans d'autres types d'instruments financiers tels que d'autres fonds et des certificats de dépôt mondiaux ou américains (qui représentent des actions de sociétés et sont négociés sur des Bourses du monde entier).
- Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés (tels que des contrats à terme, des options et des swaps), qui sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs à des fins de réduction des risques ou d'optimisation de la gestion de portefeuille.

- Cette catégorie d'actions est libellée dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment. Le Gérant du Compartiment cherche à éliminer l'impact de l'évolution des taux de change entre les deux devises en procédant à une opération de couverture (une opération de change pouvant assurer une protection contre les mouvements des taux de change).

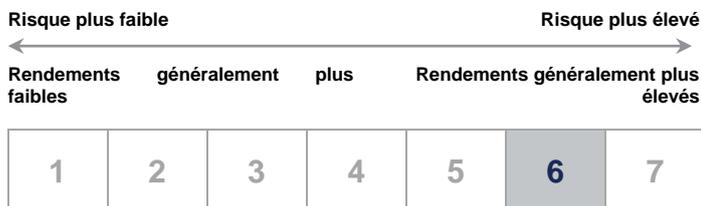
Politique de distribution : Les revenus sont ajoutés à la valeur du Compartiment.

Fréquence d'échange : Normalement 12 heures (midi) (heure de Londres) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés au Royaume-Uni.

Durée de détention minimale recommandée : Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Pour plus de détails sur l'Objectif, la Politique d'investissement et la Politique de distribution, veuillez vous reporter au prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur ci-dessus ne constitue pas une mesure du risque de perte de capital, mais une mesure du mouvement du cours du Compartiment au fil du temps, et plus sa valeur est élevée, plus le mouvement du cours est important, tant à la hausse qu'à la baisse. Il est calculé à partir d'une simulation de données historiques et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le Compartiment est classé dans la catégorie indiquée ci-dessus en raison des mouvements passés du cours du Compartiment. Il n'existe pas de garantie de capital. La valeur des investissements et les revenus qu'ils produisent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et il se

peut que les investisseurs ne récupèrent pas le montant qu'ils ont investi.

- Les évolutions des taux de change entre la devise du Compartiment et les devises dans lesquelles les actifs du Compartiment sont valorisés peuvent avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du Compartiment et de tous revenus produits.
- Les instruments dérivés peuvent générer un profit ou une perte, et il n'existe aucune garantie qu'un contrat sur dérivé financier donne le résultat escompté. Le recours aux instruments dérivés peut avoir pour effet d'augmenter les hausses ou baisses de valeur du Compartiment et pourrait amener le Compartiment à subir des pertes nettement supérieures au coût du dérivé concerné étant donné qu'une fluctuation relativement mineure peut avoir un impact plus important sur les dérivés que sur les actifs sous-jacents.
- Les compartiments spécifiques à certains pays font l'objet d'une focalisation plus étroite que ceux qui investissent largement sur l'ensemble des marchés et sont donc considérés comme plus risqués.
- L'impossibilité pour une organisation au travers de laquelle nous achetons un actif (par ex. une banque) de respecter ses obligations peut engendrer une perte.

FRAIS POUR LE COMPARTIMENT

Les frais que vous payez correspondent aux coûts de fonctionnement du Compartiment, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés sur le Fonds sur une année :	
Frais courants	1,56%
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines circonstances :	
Commissions de performance	Aucun

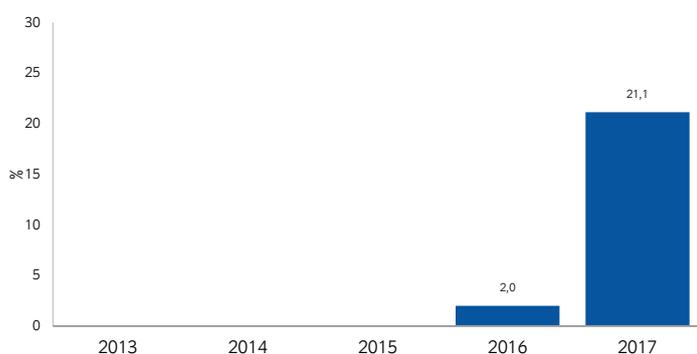
Les frais d'entrée et de sortie présentés sont des montants maximums. Il est possible que vous payiez moins : votre conseiller financier vous le précisera.

Le montant des frais courants est basé sur les frais pour l'exercice clôturé le 15 Novembre 2017. Ce montant peut varier d'une année à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance et les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Le Compartiment engage des coûts d'opération qui sont payés à partir de l'actif du Compartiment.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter aux sections concernées du Prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



Le graphique présente la performance annuelle en CHF de la catégorie lancée le : 29 mai 2015

- Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et peuvent ne pas se répéter.
- La performance indiquée est basée sur la valeur nette d'inventaire après déduction de tous les frais courants et des coûts de transaction du portefeuille, les revenus distribuables étant réinvestis.
- Les frais d'entrée sont exclus du calcul des performances passées.
- Le Compartiment, dont la présente catégorie d'actions est une composante, a été lancé en mai 1990.

INFORMATIONS PRATIQUES

Fiduciaire/Dépositaire : National Westminster Bank Plc

Autres informations : Le présent document d'information clé pour l'investisseur (KIID) est propre au Compartiment et à la catégorie de parts indiquée en début de document. Veuillez vous reporter au prospectus du Compartiment pour obtenir plus de détails sur les autres catégories de parts. Vous pouvez obtenir, sans frais, des informations complémentaires sur ce Compartiment y compris le prospectus complet, le dernier rapport et les derniers comptes annuels et tout rapport semestriel et comptes semestriels ultérieurs sur www.barings.com ou sur demande adressée à Barings.

Informations pratiques : Le cours du Compartiment est calculé pour chaque jour de négociation et est disponible en ligne sur www.barings.com. Vous pouvez obtenir des informations sur les modalités d'achat, de vente et d'échange de parts en contactant Barings (voir les coordonnées plus haut).

Rémunération : La politique de rémunération de Baring Fund Managers Limited exige que les modalités de rémunération des membres-clés du personnel soient conformes à la stratégie de l'entreprise, promeuvent une gestion efficace du risque et n'encouragent pas la prise de risques. Des informations plus détaillées concernant, entre autres, le calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse www.barings.com/investment-policies ou par écrit auprès de Barings (voir les coordonnées de contact ci-dessus).

Législation fiscale : Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales du Royaume-Uni. En fonction de votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour obtenir plus de détails, il vous est conseillé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de Baring Fund Managers Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.